



Pv pour mise en place illicite d'un mobil home

Par **giluria_old**, le **26/06/2007** à **09:32**

Nous avons un terrain au bord de la mer où nous avons mis un mobil home il y a plus de 10 ans avec l'accord de la mairie (nous sommes entre 2000 et 3000 dans le même cas) . nous avons un agrement écrit signé du maire pour un Mobil home. Depuis 1 an la maire veut le faire enlever et établit des PV. Sur ceux ci il y a inscrit : paiement immediat mais pas de date et lieu de recouvrement et on doit donner 1 reponse avant la fin du mois pour dire nos intentions. Faut il payer ? et que risque on en cas de non paiement? Il est note que les installations restent illicites ? D'un autre côté, est ce que dans ce cas un mediateur de la republique pourrait avoir son rôle ?
Merci